



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 17 JUIN 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-06-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-06-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of June 17, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 4 et 17 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 5.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mai 2019 et de la réunion extraordinaire du 29 mai 2019

RÉSOLUTION N° 19-06-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mai 2019 et de la réunion extraordinaire du 29 mai 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mai 2019 et de la réunion extraordinaire du 29 mai 2019 u conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mai 2019 et de la réunion extraordinaire du 29 mai 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-06-02

Subject: Adoption of Minutes of May 13, 2019 Regular Meeting and of May 29, 2019 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 13, 2019 and of May 29, 2019 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 13, 2019 and of May 29, 2019 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Rapport - ressources humaines
- .3 Liste des commandes - 25 000 \$
- .4 Permis et certificats
- .5 Liste des commandes - 10 000 \$
- .6 Liste des chèques et dépôt directs

6. Modification au calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 19-06-03

Objet : Modification au calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION N° 19-06-03

Subject : Change to the 2019 calendar of regular Town Council meetings

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

De modifier le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil afin de prévoir que la séance du mois d'octobre se tiendra le mardi, 22 octobre 2019, 19 h, plutôt que le 21 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To change the 2019 calendar of regular Council meetings so that the October meeting will be held on Tuesday, October 22, 2019, instead of October 21, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande aux partis politiques fédéraux de s'engager en faveur d'une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth

RÉSOLUTION N° 19-06-04

Objet : Demande aux partis politiques fédéraux de s'engager en faveur d'une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth

ATTENDU QUE selon le recensement canadien de 2016, la population d'origine libanaise de la région métropolitaine de recensement de Montréal compte 68 765 personnes;

ATTENDU QUE l'arrivée des premiers Libanais à Montréal remonte à 1882 selon les archives de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la communauté libanaise joue un rôle majeur dans le développement culturel, économique et social de la métropole;

ATTENDU QU'en mars 2015, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation de l'Agglomération de Montréal, chargée d'étudier l'accroissement des vols directs internationaux, recommandait « que la Ville de Montréal et sa grande région mobilisent les divers paliers de gouvernement, ainsi que les autres intervenants et partenaires, afin de prioriser l'augmentation du nombre de vols directs et de liaisons internationales notamment vers l'Asie et les Amériques, mais également vers de grandes villes d'affaires européennes et du Moyen-Orient pour obtenir un impact majeur sur le développement économique de Montréal et du Québec »;

ATTENDU QU'en réponse à cette recommandation, le comité exécutif de la Ville de Montréal a reconnu « l'importance des vols directs étrangers comme facteur d'attractivité et de développement économique et touristique », et que « de nombreux vols directs devraient être créés entre Montréal et un plus grand nombre de villes d'affaires d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques »;

ATTENDU QUE, depuis 2014, l'aéroport Montréal-Trudeau a ajouté plus d'une vingtaine de liaisons directes nationales et internationales, dont des vols vers Beijing, Shanghai et Tokyo;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban (CCICL), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Aéroports de Montréal) et Air Canada ont déjà

RESOLUTION N° 19-06-04

Subject : Request to Federal Political parties to Advocate for a Direct Air Route Between Montreal and Beirut

WHEREAS, according to the 2016 Canadian Census, Montréal's Census Metropolitan Area has a Lebanese population of 68,765 people;

WHEREAS the first Lebanese people arrived in Montreal in 1882, according to the city's archives;

WHEREAS the Lebanese community plays a major role in the Metropolis' cultural, economic, and social development;

WHEREAS in March 2015, the Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation of the Montreal Agglomeration, which was tasked with studying the increase of direct international flights, recommended that "the City of Montreal and its greater area should mobilize various levels of government and other stakeholders and partners and make it a priority to increase the number of direct flights and international air routes, especially to Asia and the Americas, and also to major business cities in Europe and the Middle East, which would have a major impact on economic development in Montreal and Quebec";

WHEREAS in response to this recommendation, the Montreal Executive Committee recognized "the importance of direct international flights as an attractive factor for economic and touristic development" and noted that "there should be many more direct flights between Montreal and business cities in Europe, Asia, Africa, and the Americas";

WHEREAS, since 2014, Montréal-Trudeau Airport has added more than twenty domestic and international direct connections, including flights to Beijing, Shanghai, and Tokyo;

WHEREAS the Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban (CCICL), the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal, Aéroports de Montréal, and Air Canada have

exprimé leur soutien pour un vol direct entre Montréal et Beyrouth;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce du Montréal métropolitain reconnaît le potentiel commercial d'un lien direct entre Montréal et Beyrouth, qui ferait de Montréal un hub en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE, selon la CCICL, un vol direct entre Montréal et Beyrouth est primordial au développement des relations économiques et commerciales entre le Canada et le Liban et aurait des retombées positives sur le tourisme;

ATTENDU QU'une autorisation pour un vol direct entre Montréal et Beyrouth a déjà été accordée, bien que brièvement, en 2003;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'appuyer la mise en place d'une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth en raison de considérations économiques, familiales et culturelles;

De demander aux différents partis politiques, dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2019, de s'engager à autoriser une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 19-06-05

Objet : Affectation des surplus accumulés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 4 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissements pour financer un projet de construction d'une infrastructure dédiée à des activités récréatives et sportives;

D'affecter 3 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au financement des budgets de fonctionnement des années futures;

D'affecter 600 000 \$ du surplus accumulé pour le financement d'activités ou des projets dédiés à la lutte contre les changements climatiques;

D'affecter 500 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissement pour le financement du projet d'aménagement d'un parc dans le secteur Bates-Ekers;

already expressed their support for a direct flight between Montreal and Beirut;

WHEREAS the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal recognizes the business potential of a direct route between Montreal and Beirut, which would make Montréal a North American hub;

WHEREAS, according to the CCICL, a direct flight from Montreal to Beirut is essential for the development of Canada–Lebanon economic and trade relations and would have a positive impact on tourism;

WHEREAS an authorization for a direct Montréal–Beirut flight has already been granted, albeit briefly, in 2003;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To support the creation of a direct air route between Montreal and Beirut given the economic, family, and cultural considerations;

To request that the various political parties, as part of their 2019 federal election campaign, commit to approving a direct air route between Montreal and Beirut as soon as possible.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-06-05

Subject : Accumulated Surplus

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$4,000,000 from the Town's accumulated surplus to the investment activities for financing a construction project of an infrastructure dedicated to recreation and sports activities;

To appropriate \$3,000,000 from the Town's accumulated surplus for the financing of future operating budgets;

To appropriate \$600,000 from the Town's accumulated surplus for financing activities or projects to fight climate change;

To appropriate \$500,000 from the Town's accumulated surplus to the investment activities for financing a park development project in the Bates-Ekers sector;

D'affecter 545 517 \$ du surplus accumulé de la Ville au remboursement par anticipation du Fonds de roulements;

D'affecter 254 483 \$ du surplus accumulé de la Ville à la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To appropriate \$545,517 from the Town's accumulated surplus to the reimbursement by anticipation of the working capital fund;

To appropriate \$254,483 from the Town's accumulated surplus to the financial reserve for the reimbursement of the long term debt.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-06-06

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er mai au 31 mai 2019:

Salaires et avantages sociaux:	1 802 223 \$
Fournisseurs et autres paiements:	5 651 820 \$
Quote-part agglomération de Montréal:	26 282 145 \$
Achat d'eau:	618 700 \$
Frais de financement:	47 761 \$
Total des déboursés:	34 402 649 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Remplacement de regards d'égout

RÉSOLUTION N° 19-06-07

Objet : Remplacement de regards d'égout

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu:

D'autoriser une dépense de 290 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de six (6) regards d'égout, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et de modifier le PTI en conséquence;

D'accorder à la compagnie LES ENTREPRISES COGENEX INC. le contrat C-2019-44 à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 247 196,25 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 19-06-06

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between May 1 to May 31, 2019:

Salaries and fringe benefits:	\$1,802,223
Suppliers and other payments:	\$5,651,820
Urban Agglomeration of Montreal apportionment:	\$26,282,145
Water purchase:	\$618,700
Financing costs:	\$47,761
Total disbursements:	\$34,402,649.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-06-07

Subject : Replacement of sewer manholes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$290,000 (taxes included) to execute the contract for the replacement of six (6) sewer manholes, which includes, as needed, all accessory costs, and to modify the CWP accordingly;

To award to LES ENTREPRISES COGENEX INC. the contract C-2019-44 to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$247,196.25 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

De modifier le programme triennal d'immobilisation pour le projet 2019-310-01 «Remplacement de regards d'égout» en augmentant le crédit budgétaire de 150 000 \$ à 264 900 \$;

D'autoriser une affectation de 114 900 \$ du surplus accumulé, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet 2019-310-01 « Remplacement de regards d'égout »;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1902
Surplus accumulé non-affecté:

Imputation : Projet 2019-310-01 - Remplacement de regards d'égout

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 247 196,25 \$ (taxes incluses)
Dépenses : 290 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 264 808,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To modify the triennial capital expenditures Program, for project no. 2019-310-01 " Replacement of sewer manholes" by raising the budgetary credit amount from \$150,000 to \$264,900;

To authorize an assignment of \$114,900 from the appropriated accumulated surplus, destined to project no. 2019-310-01 " Replacement of sewer manholes";

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-1902 Non-affected accumulated surplus

Appropriation: Project 2019-310-01 - «Remplacement de regards d'égout»

Budget account : 22-400-00-715

Contract : \$247,196.25 (taxes included)
Expense: \$290,000 (taxes included)
Credits : \$264 808,65.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Remplacement de conduites d'égout sur le chemin Churchill et le chemin Lucerne

RÉSOLUTION N° 19-06-08

Objet : Remplacement de conduites d'égout sur le chemin Churchill et le chemin Lucerne

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 651 500 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des conduites d'égout sur le chemin Churchill et le chemin Lucerne, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. le contrat (C-2019-61) à cette fin aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 583 526,87 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1905

Imputation : Projet 2019-310-03 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égouts (TECQ)

Compte budgétaire : 22-400-00-715

RESOLUTION N° 19-06-08

Subject : Replacement of sewer pipes on Churchill Road and Lucerne Road

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$651,500 (taxes included) to execute the contract for the Replacement of sewer pipes on Churchill Road and Lucerne Road, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. the contract (C-2019-61) to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, for the amount of \$583,526.87 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-1905

Appropriation: Projet 2019-310-03 - «Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égouts (TECQ)»

Budget account : 22-400-00-715

Contrat : 583 526,87 \$ (taxes incluses)
Dépense: 651 500 \$ (taxes incluses)
Crédits : 594 906,34 \$.

Contract : \$583,526.87 (taxes included)
Expense: \$651,500 \$ (taxes included)
Credits : \$594,906.34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 19-06-09

RESOLUTION N° 19-06-09

Objet : Travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

Subject : Plumbing services for various municipal buildings

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense de 32 306,40 \$ (taxes incluses) en 2019 pour les travaux de plomberie dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$32,306.40 (taxes included) in 2019 to execute the contract for plumbing services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 48 459,60 \$ (taxes incluses) en 2020 pour les travaux de plomberie dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$48,459.60 (taxes included) in 2020 to execute the contract for plumbing services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie AV-TECH INC. le contrat du contrat (C-2019-48) à cette fin aux prix unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 73 423,78 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020 avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) périodes subséquentes de douze mois soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 et du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux documents d'appel d'offres;

To award to AV-TECH INC. the contract (C-2019-48) to undertake these works with the unit prices submitted, up to the amount of \$ 73,423.78 (taxes included) for the period between July 1st, 2019 to June 30th, 2020 with a renewal option at the Town's discretion for the two (2) subsequent periods of twelve (12) months, namely July 1st, 2020 to June 30th, 2021 and July 1st, 2021 to June 30th, 2022, all in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

To charge the expenses related to the new contract as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2019

Source: Operating Budget 2019

Contrat: 29 369,51 \$ (taxes incluses)
Dépense: 32 306,40 \$ (taxes incluses)
Crédits: 29 500,05 \$

Contract: \$29,369.51 (taxes included)
Expenses: \$32,306.40 (taxes included)
Credits: 29,500.05 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Source: Operating Budget 2020

Contrat: 44 054,27 \$ (taxes incluses)
Dépense : 48 459,60 \$
Crédits : 44 250,07\$

Contract: \$44,054.27 (taxes included)
Expenses: \$48,459,60 (taxes included)
Credits: 44,250.07\$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Imputation : 02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains.

Appropriation : 02-385-00-522 - "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 19-06-10

Objet : Travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 51 000 \$ (taxes incluses) en 2020 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 98 500 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'électricité dans le cadre du projet de remplacement des luminaires dans l'ancienne partie de la bibliothèque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 4 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'électricité dans le cadre du projet de maçonnerie au 210 avenue Dunbar, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES SPÉCIALISTES AVA INC. le contrat (C-2019-49) à cette fin aux prix unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 159 292,86 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance 1 : Budget de fonctionnement 2019

Provenance 2 : Budget de fonctionnement 2020

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation : Compte budgétaire : 02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains

Provenance 3 : Règlement d'emprunt E-1901 avec amortissement sur une période de 25 ans

Imputation : Compte budgétaire : 22-700-00-722

Projet 2018-320-17 - Remplacement des luminaires dans l'ancienne partie de la bibliothèque

RESOLUTION N° 19-06-10

Subject : Electricity services for various municipal buildings

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,000 (taxes included) in 2019 to execute the contract for electrical services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$51,000 (taxes included) in 2020 to execute the contract for electrical services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$98,500 (taxes included) for the electrical services for the light fixture replacement in the old Section of the municipal library, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$4,000 (taxes included) for the electrical services for the masonry project at 210 Dunbar avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES SPÉCIALISTES AVA INC. the contract (C-2019-49) at the unit price submitted, up to the amount of \$159,292.86 (taxes included) for the period between July 1st, 2019 to June 30th, 2020, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this new contract as follows:

Source 1 : Operating Budget 2019

Source 2 : Operating Budget 2020

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner

Appropriation : Budget account : 02-385-00-522 - « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Source 3 : Loan by-law E-1901 with an amortization period of 25 years

Appropriation : Budget account : 22-700-00-722

Projet 2018-320-17 - « Remplacement des luminaires dans l'ancienne partie de la bibliothèque »

Provenance 4 : Règlement d'emprunt E-1702 avec amortissement sur une période de 25 ans.

Imputation: Compte budgétaire: 22-300-00-723

Projet 2167 - Travaux de maçonnerie - 210 Dunbar

Contrat : 159 292,86 \$ (taxes incluses)
Dépense: 188 500 \$ (taxes incluses)
Crédits: 172 125,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source 4 : Loan by-law E-1702 with an amortization period of 25 years

Imputation: Budget account : 22-300-00-723

Projet 2167 - « Travaux de maçonnerie - 210 Dunbar »

Contract : 159,292.86 \$ (taxes included)
Expenses : 188,500 \$ (taxes included)
Credits : 172,125.63 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Services professionnels pour la restauration de deux (2) postes de chloration

RÉSOLUTION N° 19-06-11

Objet : Services professionnels pour la restauration de deux (2) postes de chloration

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 55 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la restauration des deux (2) postes de chloration pour le mandat no.1, incluant les frais de laboratoire et accessoires;

D'accorder à GBI EXPERTS-CONSEILS INC. le contrat (C-2019-40C) à cette fin, aux prix forfaitaires soumis, soit au montant de 51 738,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1902 (période d'amortissement de 25 ans)

Imputation : Projet : 2019-310-10 - Restauration des postes de chloration Saint-Clare et Rockland

Compte budgétaire : 22-400-00-759

Contrat : 51 738,75 \$ (taxes incluses)
Dépense : 55 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 50 222,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-06-11

Subject : Professional services for the restoration of two (2) chlorination stations

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expenditure of \$55,000 (taxes included) for the professional services for the restoration of two (2) chlorination stations for the mandate No.1, including all laboratory and accessory expenditures;

To award to GBI EXPERTS-CONSEILS INC. the contract (C-2019-40C) for this purpose at the lump-sum prices submitted, for a total of \$51,738.75 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-1902 (amortization period over 25 years)

Appropriation: Project : 2019-310-10 – " Restauration of the Saint-Clare and Rockland chlorination stations "

Budget account: 22-400-00-759

Contract: \$51,738.75 (taxes included)
Expenditure : 55 000\$ (taxes included)
Credits : \$50,222.33.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. **Services professionnels pour la surveillance des travaux en construction et de génie civil**

RÉSOLUTION N° 19-06-12

Objet : Services professionnels pour la surveillance des travaux en construction et de génie civil

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 98 907,24 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de construction et de génie civil.

D'accorder à LE GROUPE CIVITAS INC. le contrat (C-2019-63) à cette fin, aux prix unitaires horaires soumis, soit au montant de 98 907,24 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'autoriser un virement budgétaire de 31 960 \$ en provenance du projet no. 2019-310-07 « Reconstruction de sections de trottoirs » vers le projet 2019-310-08 « Reconstruction, réfection et resurfacement de rues » et de modifier le Programme triennal d'immobilisations 2019 en conséquence;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1902, pour un crédit budgétaire de 68 484,99 \$

Règlement d'emprunt E-1905, pour un crédit budgétaire de 18 262,66 \$

Budget de fonctionnement 2019, pour un crédit budgétaire de 3 567,84 \$

Imputation : Projet : 2019-310-01 (PTI 2019 - E-1902)

Compte budgétaire : 22-400-00-715 « Remplacement de cinq (5) regards d'égout »

Contrat: 10 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 9 131,33 \$

Projet : 2019-310-02 (PTI 2019 - E-1905)

Compte budgétaire : 22-400-00-716 « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation d'aqueduc »

Contrat: 10 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 9 131,33 \$

Projet : 2019-310-03 (PTI 2019 - E-1905)

RESOLUTION N° 19-06-12

Subject : Professional services for the monitoring and inspection of construction and civil works

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expenditure of \$98,907.24 (taxes included) for the professional services for the monitoring and inspection of construction and civil works.

To award to LE GROUPE CIVITAS INC. the contract (C-2019-63) for this purpose at the unit hourly prices submitted, for a total of \$98 907,24 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To authorise a budget transfer of \$31,960 from project number 2019-310-07 " Reconstruction de sections de trottoirs " to project number 2019-310-08 " Reconstruction, réfection et resurfacement de rues " and to modify the 2019 triennial capital expenditure Program accordingly;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-1902, for a budgetary credit amount of \$68,484.99

Loan By-Law E-1905, for a budgetary credit amount of \$18,262.66

2019 Operational budget for a budgetary credit amount of \$3,567.84

Appropriation: Project : 2019-310-01 (CEP 2019 - E-1902)

Budget account : 22-400-00-715 " Remplacement de cinq (5) regards d'égout "

Contract: \$10,000.00 (taxes included)
Credit: \$9,131.33

Project : 2019-310-02 (CEP 2019 - E-1905)

Budget account : 22-400-00-716 " Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation d'aqueduc "

Contract: \$10,000.00 (taxes included)
Credit: \$9,131.33

Project : 2019-310-03 (CEP 2019 - E-1905)

Compte budgétaire : 22-400-00-715 « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation d'égout »

Contrat: 10 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 9 131,33 \$

Projet : 2019-310-07 (PTI 2019 - E-1902)

Compte budgétaire : 22-300-00-711 « Reconstruction de sections de trottoir »

Contrat: 30 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 27 394 \$

Projet : 2019-310-08 (PTI 2019 - E-1902)

Compte budgétaire : 22-300-00-711 « Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues »

Contrat: 35 000,00 \$ (taxes incluses) Crédit: 31 959,67 \$

Budget de fonctionnement 2019

Compte budgétaire: 02-310-00-419 « Honoraires professionnels - Autres »

Contrat: 3 907,24 \$ (taxes incluses)
Crédit: 3 567,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Budget account : 22-400-00-715 " Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation d'égout "

Contract: \$10,000.00 (taxes included)
Credit: \$9,131.33

Project : 2019-310-07 (CEP 2019 - E-1902)

Budget account : 22-300-00-711 " Reconstruction de sections de trottoir "

Contract: \$30,000.00 (taxes included)
Credit: \$27,394.00

Project : 2019-310-08 (CEP 2019 - E-1902)

Budget account : 22-300-00-711 " Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues "

Contract: \$35,000.00 (taxes included)
Credit: \$31,959.67

2019 Operational Budget

Budget account: 02-310-00-419 " Honoraires professionnels - Autres "

Contract: \$3,907.24 (taxes included)
Credit: \$3,567.84

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Installation de câbles fibres optiques entre l'hôtel de ville et les autres bâtiments

RÉSOLUTION N° 19-06-13

Objet : Installation de câbles fibres optiques entre l'hôtel de ville et les autres bâtiments

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ (taxes incluses) pour l'installation de câbles fibres optiques entre l'Hôtel de Ville et les autres bâtiments, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie SAIS Interconnexion Inc. le contrat SMI-2019-28 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 45 027,44 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1803

RESOLUTION N° 19-06-13

Subject : Installation of fiber optic cables between Town Hall and the other Municipal buildings

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$50,000 (taxes included) to execute the contract for the installation of fiber optic cables between Town Hall and the other municipal buildings, which includes, as needed, all incidental costs;

To award to SAIS Interconnexion Inc. the contract SMI-2019-28 to undertake this work with the unit and lump sum price submitted, for the amount of \$45,027.44 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: By-Law E-1803

Imputation : Projet # 2018-100-08 - « Fiber Conduit Repairs and connectors »

Appropriation: Project # 2018-100-08 - Fiber Conduit Repairs and connectors

Poste budgétaire : # 22-100-00-761

Budgetary account # 22-100-00-761

Contrat : 45 027,44 \$ (taxes incluses)
Crédits : 46 656,66 \$

Contract : \$45,027.44 (taxes included)
Credits : \$46,656.66.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable

RÉSOLUTION N° 19-06-14

Objet : Rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable

RESOLUTION N° 19-06-14

Subject : Unidirectional flushing of the potable water line

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 13 700 \$ (taxes incluses) en 2019 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$13,700 (taxes included) in 2019 for the unidirectional flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 3 700 \$ (taxes incluses) en 2020 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$3,700 (taxes included) in 2020 for the unidirectional flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 13 275 \$ (taxes incluses) en 2021 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$13,275 (taxes included) in 2021 for the unidirectional flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à SIMO MANAGEMENT INC. le contrat (C-2019-69) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 27 868,79 \$ (taxes incluses) pour 2019, 2020 et 2021 conformément aux documents de soumission;

To award to SIMO MANAGEMENT INC. the contract (C-2019-69) to undertake these works with the units prices submitted, for the total amount of \$27,868.79 (taxes included) for 2019, 2020 and 2021, in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance: Budget de fonctionnement 2019

Source: Operating budget 2019

Imputation: 02-413-01-444 - Service externes Rinçage

Appropriation : 02-413-01-444 - "Service externes Rinçage"

Contrat : 27 868,79 \$ (taxes incluses) :
année 2019 : 12 452,94 \$
année 2020 : 3 348,07 \$
année 2021 : 12 067,78 \$;

Contract : \$27,868.79 (taxes included) :
year 2019: \$12,452.94
year 2020: \$3,348.07
year 2021: \$12,067;

Dépense de 30 675 \$ (taxes incluses) :
année 2019 : 13 700 \$
année 2020 : 3 700 \$
année 2021 : 13 275 \$.

Expense for \$30,675 (taxes included) :
year 2019: \$13,700
year 2020 : \$3,700
year 2021 : \$13,275.

Crédit 28 010,36 \$:
pour année 2019 :12 509,93 \$
année 2020 : 3 378,59 \$

Credit for \$28,010.36 :
year 2019 : \$12,509.93
year 2020 : \$3,378.59

année 2021: 12 121,84 \$.

year 2021: \$12,121.84.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Remplacement de têtes de compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 19-06-15

Objet : Remplacement de têtes de compteurs d'eau

RESOLUTION N° 19-06-15

Subject : Replacement of water meter heads

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 165 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour le remplacement de têtes de compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$165,000 (taxes included) in 2019 for the replacement of water meter heads, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 85 000 \$ (taxes incluses) en 2020 pour le remplacement de têtes de compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$85,000 (taxes included) in 2020 for the replacement of water meter heads, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le contrat pour le « Remplacement de têtes de compteurs d'eau » (C-2019-15) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 227 264,18\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award the contract renewal for the «Replacement of water meter heads» (C-2019-15) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$227,264.18 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance: Budget de fonctionnement 2019 et 2020

Source: Operating budget 2019 and 2020

Imputation: 02-413-00-444 - Service externes

Appropriation: 02-413-00-444 - "Service externes"

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville pour l'année 2020.

Credits required for this activity will be maintained in the 2020 budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Prolongation du contrat pour la Gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 19-06-16

Objet : Prolongation du contrat pour la Gestion du parc des compteurs d'eau

RESOLUTION N° 19-06-16

Subject : Contract extension for the Management of the Water Meter Pool

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une prolongation du contrat C-2016-40 de trois (3) mois à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) au prix unitaires soumis (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019;

D'autoriser une dépense de 19 400 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la gestion du parc de compteurs d'eau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2019

Imputation: 02-413-00-4648 - Équipements spécialisés - Compteurs

Dépenses : 15 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 13 697 \$

02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

Dépenses : 4 400 \$ (taxes incluses)
Crédits: 4 017,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Enlèvement de graffitis

RÉSOLUTION N° 19-06-17

Objet : Enlèvement de graffitis

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ (taxes incluses) pour l'enlèvement des graffitis, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à SOLUTIONS GRAFFITI (9181-5084 QUÉBEC INC.) le contrat (C-2019-58A) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 31 974,55\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2019

Imputation : 02-321-00-519 - Enlèvement des graffitis

Contrat : 31 974,55 \$ (taxes incluses)
Dépense : 35 000 \$ (taxes incluses)

To authorize COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) an extension of contract C-2016-40 of three (3) months, at the unit prices submitted, in accordance with the tendering documents prepared for this contract for the period between July 1st 2019 and September 30th 2019;

To authorize an expense for the amount of \$ 19,400 (taxes included) in 2019 for the management of the water meter pool, including all the accessory fees;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2019

Appropriation: 02-413-00-648 - " Équipements spécialisés - Compteurs ";

Expenses : \$15,000
Credits: \$13,697

02-132-00-444 - " Équipements spécialisés - Compteurs ";

Expenses : \$4,400.00
Credits: \$4,017.79.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-06-17

Subject : Graffiti removal

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense in the amount of \$35,000 (taxes included) for the removal of the graffiti including, as needed, all accessory costs;

To award to SOLUTIONS GRAFFITI (9181-5084 QUÉBEC INC.) the contract (C-2019-58A) to undertake this work for the unit prices submitted, for a total amount of \$31,974.55 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source : Operating Budget 2019

Appropriation: 02-321-00-519 - "Enlèvement des graffitis"

Contract : \$31,974.55 (taxes included)
Expenditure : \$35,000 (taxes included)

Crédit : 31 959,67 \$.

Credit : \$31,959.67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-06-18

RESOLUTION N° 19-06-18

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 10 mai 2019:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 10, 2019:

Plan N°2 : 159 Graham pour « Orientation des marches de la galerie avant »;

Plan No.2: 159 Graham for "Orientation of the front gallery's steps";

Plan N°3 : 29 Jasper pour « Garde-corps de la galerie avant »; Sous réserve : d'avoir une rampe travaillée;

Plan No.3: 29 Jasper for "Front porch railing"; Subject to : having a modulated handrail;

Plan N°6 : 1100 Beaumont pour «Enseigne autonome »;

Plan No.6: 1100 Beaumont for "Post sign";

Plan N°8 : 148 Kenaston pour « Modification de la façade avant »;

Plan No.8: 148 Kenaston for "front façade's modifications";

Plan N°9: 63 Kenaston pour « Terrasse arrière »;

Plan No.9: 63 Kensaton for "Rear deck";

Plan N°10 :1604 Caledonia pour « Garde-corps sur le garage »;

Plan No.10: 1604 Caledonia for "Railing above the garage";

Plan N°11 : 102 Normandy pour « Nouvelles fenêtres »; Sous réserve : Couleur pour les fenêtres « Beige Antique »;

Plan No.11: 102 Normandy for "New windows"; Subject to: Windows' color: " Antique Beige";

Plan N°12 : 73 Highfield pour « Modification de la façade avant »; Sous réserve : la couleur des moulures doit correspondre à celle du crépi existant. Ceci pour se fondre dans l'unité jumelée qui a déjà trop de tons différents et pour éviter un tel contraste avec les fenêtres noires;

Plan No.12: 73 Highfield for "Modification to the front facade"; Subject to: color of moldings must match existing stucco color. This to blend with a semi-detached unit that already has too many different tones and to not have such a contrast with the black windows;

Plan N°13 : 280 Appin pour « Terrasse arrière »; Sous réserve : le drainage de l'eau doit être indiqué sur les plans de construction final.

Plan No.13: 280 Appin for "Rear deck"; Subject to: water drainage to be indicated on final construction plans.

Plan N°14b) : 128 Trenton pour « Terrasse arrière »;

Plan No.14b): 128 Trenton for "Rear deck";

Plan N°17 : 519 Walpole pour « Changer le revêtement de toiture sur une fenêtre en saillie »; Sous réserve de: doit soumettre les plans, y compris les détails de raccord / joint de toit.

Plan No.17: 519 Walpole for "Changing siding of a bay-window's roofing"; Subject to: must submit shop drawings including roof connection/joint details.

Plan N°18 : 375 Barton pour « Terrasse arrière »;

Plan No.18: 375 Barton for "Rear deck";

Plan N°19 : 2236 Sunset pour « Modification de la demande de permis déjà approuvé – modifier les ouvertures et modulation »; Pour toutes les nouvelles fenêtres et panneaux vitrés dans le mur arrière. Sous réserve: La conception de la porte d'entrée nécessite plus d'informations. Une brochure et / ou des détails de construction sont nécessaires. Si une porte solide est choisie, le panneau doit inclure un détail léger (ex. rainures verticales ou autre) ou mettre davantage l'accent sur la quincaillerie de la porte;

Plan N°21 : 579 Portland pour « Rénovation des façades; changer des éléments architecturaux, rénover la marquise et remplacer ses colonnes, changer les portes de garage et entrée, colonnes arrières et installer un écran d'intimité »; sous réserve : ajouter un petit linteau entre la marquise et les colonnes;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 mai 2019 et prolongée le 27 mai 2019 pour les plans N° 26, 27, 30, 31 :

Plan N°1 : 420, Strathcona pour « Terrasse arrière »;

Plan N°2a) : 829 Laird pour « Rénovation extérieure et changer les fenêtres et modifier les ouvertures »; Sous réserve : Fenêtres- pas de meneaux horizontaux en étain option 2 et porte de garage- pas de fenêtres;

Plan N°3 : 71 Thornton pour « Changer la couleur des fenêtres (Gentek : Iron Ore 5P6), les bardeaux de toiture et la couleur de la clôture en métal existante »; Sous réserve : Ardoise Gentek N°523; Les portes doivent être de la même couleur. Pas de cadre autour de la porte de garage;

Plan N°4 : 64 Beverley pour « Modifications des façades extérieures: ouvertures »;

Plan N°5 : 400 Vivian pour « Modifications extérieures; revêtement en façade avant, repeindre fenêtres sur 3 autres façades, modifier la porte avant, fenêtres et porte de garage. Nouveau perron avant en pave uni »; Option 1 - Pas de cadre en pierre, sauf si montré avec un échantillon sur le mur en pierre.

Plan N°6 : 2265 Cambridge pour « Modification du permis émis: insertion d'un revêtement d'aluminium au lieu de la brique sur les murs extérieurs du 2ème étage »;

Plan N°7 : 1190 Kenilworth pour « Modification au permis émis : modification de la mouluration en pierre au – dessus des fenêtres, garde-corps en fer forgé pour les balcons, modification de la modulation d'une porte simple et porte de garage, garde-corps en verre trempé pour la cour anglaise »;

Plan No.19: 2236 Sunset for "Modification of the already approved permit application - modify openings and modulation"; For all new windows and glazed panels at the rear wall. Subject to: Front door design requires more information. A brochure and/or construction details are required. If going with a solid door; the panel should include a light detail (ex. vertical grooves or other) or put greater focus on the door hardware.

Plan No.21: 579 Portland for "Facades' renovation; changing architectural elements, renovating the canopy and replacing its columns, changing the garage and entrance doors, rear columns and installing a privacy screen"; Subject to: adding a small lintel between canopy and columns;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 24, 2019 and extended May 27, 2019 for plans No.26, 27, 30, 31 :

Plan No.1: 420 Strathcona for "rear deck";

Plan No.2a): 829 Laird for "Exterior renovation and changing windows and modifying openings"; Subject to: Windows – no horizontal mullions in Mat pewter option 2 and garage door – no windows.

Plan No.3: 71 Thornton for "Changing the windows' color (Gentek : Iron Ore 5P6), the roof's shingles and the color of the existing metal fence"; Subject to: Gentek Slate No. 523. ; Doors to be the same color. No frame around garage door;

Plan No.4: 64 Beverley for "Exterior facades' modifications: openings";

Plan No.5: 400 Vivian for " Exterior modifications; front facade cladding, repainting windows on 3 other facades, modifying the front door, windows and garage door. Uni paved new front porch"; Option 1 - Subject to: Option 1- "Gentek" color Slate #523. No stone frame unless shown with sample on stone wall.

Plan No.6: 2265 Cambridge for " Modification of the issued permit: insertion of an aluminum finish instead of brick on the 2nd floor's exterior walls";

Plan No.7: 1190 Kenilworth for "Issued permit modification: modification of the stone molding above the windows, wrought iron railing for the balconies, modification to the modulation of a single door and garage door, tempered glass railing for the 'cour anglaise'";

Plan N°8 : 370 Beverley pour « Terrasse en bois et composite »;

Plan N°9 : 2084 Dunkirk pour « Balcon en cèdre au rez-de-chaussée et à l'étage »; Sous réserve : teinte naturelle au lieu de peinture;

Plan N°10 : 335 Ellerton pour « Remplacer les 2 panneaux adjacents à la porte d'entrée par des fenêtres »;

Plan N°11 : 616 Powell pour « Terrasse en bois »;

Plan N°13b) : 452 Greenoch pour « Modifier la modulation des fenêtres »;

Plan N°15 : 405 Rockland pour « Agrandir les ouvertures dans le mur latéral et arrière et terrasse en bois »;

Plan N°20 : 157 Dobie pour « Modifier une fenêtre pour une porte patio et agrandir une terrasse existante »;

Plan N° 21: 575 Inverness pour « Gazebo »;

Plan N°22 : 163 Glengarry pour « Terrasse arrière »; Sous réserve : Réduire la projection du balcon pour respecter le minimum marge de recul arrière de 6 mètres ;

Plan N°23 : 165 Glengarry pour « Terrasse arrière » ; Sous réserve : Réduire la projection du balcon pour respecter le minimum de 6 mètres de marge de recul arrière;

Plan N°24 : 128 Morrison pour « Modification d'une demande approuvée – ajout d'une fenêtre à l'arrière »;

Plan N°28 : 2327 Laird pour « Modifications d'un permis émis - Terrasse »;

Plan N°29 : 44 Normandy pour « Modifications de la marquise sur l'avant »; Sous réserve: La nouvelle marquise doit être aussi mince que l'existante. Ajouter deux colonnes identiques aux existantes de chaque côté;

Plan N°30 : 66 Vivian pour « Modification de la toiture en bardeaux pour du métal »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 juin 2019 et prolongée le 13 juin 2019 pour les plans N° 15 à 30 et 32:

Plan N°1 : 73 Highfield pour « Modification de deux fenêtres »; Sous réserve : Les 2 fenêtres latérales brunes doivent être peintes en noir pour harmoniser les couleurs de la façade latérale. Le comité maintient les commentaires précédents selon lesquels « La nouvelle modulation et la couleur noire des fenêtres ne s'intègrent pas à la

Plan No.8: 370 Beverley for "Wooden deck and composite";

Plan No.9: 2084 Dunkirk for "Cedar balcony to the ground floor and storey"; Subject to: Natural stain instead of paint.

Plan No.10: 335 Ellerton for "Replacing 2 side panels to the front door by windows ";

Plan No.11: 616 Powell for "Wooden deck"

Plan No.13b): 452 Greenoch for "Modification to the window modulations";

Plan No.15: 405 Rockland for "Enlarging the side and rear wall openings and wooden deck";

Plan No.20: 157 Dobie for "Modifying a window to a patio door and extending an existing deck";

Plan No.21: 575 Inverness for "Gazebo";

Plan No.22: 163 Glengarry for "Rear deck"; Subject to: Reduce balcony projection to respect the minimum 6m rear setback;

Plan No.23: 165 Glengarry for "Rear deck"; Subject to: Reduce balcony projection to respect the minimum 6m rear setback;

Plan No.24: 128 Morrison for "Modification to an approved request – Adding a window to the rear ";

Plan No.28: 2327 Laird for "Modifications to an issued permit - Deck";

Plan No.29: 44 Normandy for "Modifications to the front canopy"; Subject to: New canopy to be as thin as the existing. Adding two columns similar to the existing ones on each side;

Plan No.30: 66 Vivian for "Roofing modification: shingle to metal ";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 7, 2019 and extended June 13, 2019 for plans No. 15 to 30 and 32:

Plan No.1: 73 Highfield for "Modifications to two windows"; Subject to: the 2 brown side windows must be painted black to harmonize the colors on the side façade. Committee maintain previous comments that "The new modulation and the black color of the windows do not fit with the house, the semi-detached neighbor and the project presented";

maison, ni au voisin jumelé, ni au projet présenté »;

Plan N°2 : 118 Dobie pour « Modifier un grenier en pièce habitable et ajout de fenêtres et d'un puits de lumière »;

Plan N°3 : 4360 Côte-de-Liesse pour « Enseigne autonome et d'identification (Manteaux Manteaux) »;

Plan N°4: 175 Chester pour « Agrandissement arrière »; Les appuis de fenêtre en aluminium sont refusés. Si tel que le mentionne l'architecte, l'installation d'appuis de fenêtres en maçonnerie pourrait présenter des problèmes techniques, une modification du permis sera requise et à représenter au CCU pour approbation Si le toit existant doit être enlevé, le permis doit repasser au CCU;

Plan N°5 :112, Dunrae pour « Agrandissement latéral »; Sous réserve : Le mariage de la pierre doit être fait de manière à ce que la façade principale soit majoritairement revêtue de la pierre existante et que la fenêtre à côté du garage ait un seuil en brique assorti à l'existant. Faire attention à la largeur de la nouvelle fenêtre au RDC sur la façade avant; le nouvel appui de fenêtre doit être en brique comme les existants;

Plan N°6b : 852 Berwick pour « Peindre les volets en noir »;

Plan N°8 : 5762-5800 Royalmount pour « Modification des ouvertures »;

Plan N°9: 1690 Norway pour « Ajout d'une porte patio et d'une terrasse »; Sous réserve: les pieux vissés ne sont pas acceptés par le Règlement de construction;

Plan N°10 : 2132 Fulton pour « Pergola dans la cour arrière »; Sous réserve : doit avoir une hauteur maximale de 3.60m;

Plan N°14 : 44 Normandy pour « Modification de la marquise à l'avant »; Sous réserve : les trois colonnes à l'avant sont acceptées;

Plan N°19 : 345 Dobie pour « Nouvelle galerie en bois composite »;

Plan N°20 : 400 Vivian pour « Modifications extérieures; revêtement de la façade avant, repeindre fenêtres sur 3 autres façades, modifier la porte d'entrée, fenêtres et porte de garage. Nouveau perron avant en pavé uni »;

Plan N°21 : 2356 Lucerne pour « Enseigne appliquée »; Les deux options présentées approuvées : lettres pleines et non pleines »;

Plan N°22 : 81 Henley pour « Peindre les volets, porte d'entrée et porte de garage »;

Plan N°23 : 215 Kindersley pour « Modification des fenêtres approuvées »;

Plan No.2: 118 Dobie for "Modifying the attic to an habitable room and adding windows and a sky-light";

Plan No.3: 4360 Côte-de-Liesse for "Identification and post sign (Manteaux Manteaux);

Plan No.4: 175 Chester for "Rear addition"; Window sills in aluminum is refused. If as indicated by the architect installing masonry sills might have technical issues, a modification to permit will be required and return to CCU for approval. If the existing roof has to be removed, then permit must go back to the CCU;

Plan No.5: 112, Dunrae for "Side addition"; Subject to: the stone match must be done so the front façade has most of the existing stone and the window beside garage to have a brick sill to match existing one. Pay attention to the width of the new window to the ground floor on the front façade; the new window sill must be brick as the existing ones;

Plan No.6b: 852 Berwick for "Painting shutters in black";

Plan No.8 : 5762-5800 Royalmount pour " Modification to openings ";

Plan No.9: 1690 Norway pour « Adding a patio door and terrace »; Subject to: screwed foundations (pieux vissés) are not in conformity with our construction by-law;

Plan No.10 : 2132 Fulton pour « Pergola in back yard »; Subject to : must have a minimum height of 3.60m;

Plan No.14: 44 Normandy for "Modification to the front canopy"; Subject to : the three front columns are accepted;

Plan No.19: 345 Dobie for "New deck in composite wood";

Plan No.20: 400 Vivian for "External modifications; front facade cladding, repaint windows on 3 other facades, modify the front door, windows and garage door. New Uni-paved front stoop";

Plan No.21: 2356 Lucerne for "Wall-mounted sign"; Both options presented approved; filled and not filled letters.

Plan No.22: 81 Henley for "Painting the shutters, front door and garage door" ;

Plan No.23: 215 Kindersley for "Modifications to the approved windows";

Plan N°24 : 20 Highfield pour « Nouvelle fenêtre de couleur blanche dans le mur arrière »;

Plan No.24: 20 Highfield for "New white window to the rear wall";

Plan N°25 : 1935 Graham pour « Remplacer les lattes de bois des brise-soleil par des lattes en plastique »;

Plan No.25: 1935 Graham for " Replacing the wooden sun-screens slats with plastic ones";

Plan N°26 : 191 Simcoe pour « Galerie en bois traité dans la cour arrière »;

Plan No.26: 191 Simcoe for "Treated wood deck in the back yard";

Plan N°28 : 10 Surrey pour « Remplacer une terrasse existante par une nouvelle galerie en dalles de béton »;

Plan No.28: 10 Surrey for "Replacing an existing deck by a new concrete slab deck";

Plan N°30 : 829 Laird pour « Rénovation extérieure : modification de la toiture et des soffites »; Les soffites doivent être dans la même nuance de gris et inclure des bouches d'aération si nécessaire pour une ventilation adéquate; ne pas ajouter d'évents de toit 2 architectes non signataires – ils ont le sentiment que le matériau, la modulation et la taille ne sont pas pour cette maison.

Plan No.30: 829 Laird for "Exterior renovations: roof and soffits' modifications"; Soffits to be the same grey shade and to contain strip vents if needed for proper ventilation; no roof vents to be added. 2 architects not signing- feel the material, modulation and size are not for this house.

Plan N°31 : 129 Vivian pour « Terrasse »; Doit faire la vérification de la hauteur de la terrasse qui empiète dans la marge de recul;

Plan No.31: 129 Vivian for "Deck"; Must check the height of the terrace that encroaches into the setback;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 10 mai 2019:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 10, 2019:

Plan N°14a) : 128 Trenton pour « Modification aux permis émis mais échus - Marches latérales rajoutées sur le perron à l'avant et marquise au-dessus »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'escalier latéral n'était pas approuvé sur le plan original et ne fonctionne pas avec la marquise et l'entrée proposée »;

Plan No.14a): 128 Trenton for "Modification to the issued permits now expired - Side steps added to the front stoop and canopy above"; REFUSED for the following reasons: "The side stairs were not approved on the original plan and did not work with the awning and the proposed entrance";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 mai 2019 et prolongée le 27 mai 2019 pour les plans 26, 27, 30 et 31 :

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 24, 2019 and extended May 27, 2019 for plans No.26, 27, 30 and 31:

Plan N°12: 92 Trenton pour « Changer toutes les fenêtres et la modulation des fenêtres arrière et latérales »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'unité jumelée doit être respectée, toutes les nouvelles fenêtres doivent conserver le design original de tous les côtés; les croisillons et la couleur doivent être conservés »;

Plan No.12: 92 Trenton for "Changing all windows and rear and side windows modulations"; REFUSED for the following reasons: "The semi-detached unity must be respected, all new windows have to preserve the original design on all sides; the mountings and color must be maintained";

Plan N°13a) : 452 Greenoch pour « Modifier la porte de garage, et convertir le garage en pièce habitable – 2ème logement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le zonage ne permet pas deux logements dans ce secteur »;

Plan No.13a): 452 Greenoch for "Modification to the garage door and converting the garage into a habitable room – 2nd apartment/living area"; REFUSED for the following reasons: "Zoning does not permit 2 habitable units (duplex) in this zone";

Plan N°14 : 3333 Graham pour « Structure sur le toit pour surélever des unités climatiseurs »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les unités doivent être installées directement sur le toit, les surélever n'est pas autorisé. De nouvelles

Plan No.14: 3333 Graham for "installing a roof structure to raise air conditioning units"; REFUSED for the following reasons: "Units need to be installed directly on the roof, elevating their height is not permitted. New information confirms

informations confirment les commentaires précédents: les installations de surélevées sur le toit de ce bâtiment en ajoutent au visuel existant qui ne doit pas être alourdi;

Plan N°17 : 123 Lockhart pour « Démolition du garage pour un agrandissement latéral »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Repenser et retravailler les interventions sur la façade arrière; doit respecter le voisin semi-détaché. La nouvelle lucarne au-dessus du garage est trop grande; réviser la proportion "»;

Plan N°27 : 438 Kindersley pour « Agrandissement arrière et modification des façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison a déjà été transformée par les rénovations précédentes, l'éloignant de la conception d'origine. L'élément de l'entrée va entièrement dans la mauvaise direction, c'est l'opportunité de retrouver l'inspiration originale de la maison »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 juin 2019 et prolongée le 13 juin 2019 pour les plans N°15 à 30 et 32:

Plan N°6a : 852 Berwick pour « Peindre la porte de garage en noir et la jupe de la fenêtre en baie »;

Plan N°18b) : 1210 Lucerne pour «Nouvelle pergola en verre et aluminium au-dessus un balcon, installé sans permis »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La Ville ne peut approuver cette structure dont l'installation ne respecte pas les limites de la propriété et dont les eaux du toit drainent chez le voisin jumelé »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Adoption du Règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland)

RÉSOLUTION N° 19-06-19

Objet : Adoption du Règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland)

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland) a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 29 avril 2019;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

previous comments: Elevating roof installations on this building adds to visual population that already exists and should not be aggravated";

Plan No.17: 123 Lockhart for "Garage demolition and building a side addition"; REFUSED for the following reasons: "Rethink and rework intervention on the rear façade; must respect the semi-detached neighbour. New dormer over garage is too large; revise proportion";

Plan No.27: 438 Kindersley for "Rear addition and modifications to the facades"; REFUSED for the following reasons: "The home has already been transformed with the previous renovations, leading it away from the original design. Entrance element is completely in the wrong direction, opportunity to bring house back to its original inspiration";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 7, 2019 and extended June 13, 2019 for plans No.15 to 30 and 32 :

Plan No.6a: 852 Berwick for "to painting the garage door and the bay window skirt all in black ;

Plan No.18b): 1210 Lucerne for "New glass and aluminium pergola install above a new balcony, installed without a permit"; REFUSED for the following reasons: "The Town cannot approve this structure where its installation does not respect the property lines and roof water drains on the semi-detached neighbor";

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-06-19

Subject : Adoption of By-law No. 1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213 (Rockland Shopping Center)

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No.1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213 (Rockland Shopping Center) was preceded by a filing and a notice of motion given on April 29, 2019;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter le Règlement n° 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland).

To adopt By-law No. 1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213 (Rockland Shopping Center).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 23. Adoption du second Projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)**

RÉSOLUTION N° 19-06-20

RESOLUTION N° 19-06-20

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 (Community Gardens)

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires).

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 (Community Gardens).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 24. Adoption du Règlement no 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide**

RÉSOLUTION N° 19-06-21

RESOLUTION N° 19-06-21

Objet : Adoption du Règlement no 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

Subject : Adoption of By-law No. 1456 concerning solid-fuel heating and cooking devices and fireplaces

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 mai 2019;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1456 concerning solid-fuel heating and cooking devices and fireplaces was preceded by a filing and a notice of motion given on May 13, 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'adopter le Règlement n° 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt By-law No.1456 concerning solid-fuel heating and cooking devices and fireplaces.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du Règlement no 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville

RÉSOLUTION N° 19-06-22

Objet : Adoption du Règlement no 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 mai 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-06-22

Subject : Adoption of By-law No. 1457 Pertaining to the Delegation of the Task to Submit Town of Mount Royal's Observations to the Autorité des marchés publics

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1457 Pertaining to the Delegation of the Task to Submit Town of Mount Royal's Observations to the Autorité des marchés publics was preceded by a filing and a notice of motion given on May 13, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt By-law No.1457 Pertaining to the Delegation of the Task to Submit Town of Mount Royal's Observations to the Autorité des marchés publics.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1452 sur le Régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1452 sur le Régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal

Le conseiller John Miller dépose le projet de Règlement No 1452 sur le Régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount-Royal

Councillor John Miller files Draft By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

27. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1451 sur le Régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de Mont-Royal

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1451 sur le Régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de Mont-Royal

Le conseiller John Miller dépose le projet de Règlement No 1451 sur le Régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount-Royal

Councillor John Miller files Draft By-law No. 1451 concerning the Pension plan for White collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

28. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 19-06-25

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

RESOLUTION N° 19-06-25

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

29. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 19-06-23

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-06-23

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the June 20, 2019 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the June 20, 2019 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

31. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 13 et 9 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 48.

32. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-06-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De lever la séance à 21h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-06-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To close meeting at 21:48.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy